DLP 30-3-87051778

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN 0758 .

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD · B.P. 194 · 21206 BEAUNE CEDEX

ABONNEMENT ANNUEL 140 F Régisseur Recettes D R A F CCP DIJON 35 000 28 D

☎ 80.22.19.38 EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 3 - 25 février 1987

CEREALES : *Désherbage de sortie d'hiver*

COLZA : *Mettre en place les cuvettes de piégeage*

C E R E A L E S

DESHERBAGE

► **Antigraminées :** Le niveau d'infestation en graminées est le premier élément à considérer pour le raisonnement du désherbage à cette période. Le positionnement de l'antigraminée doit en effet intervenir tôt pour diverses raisons : meilleure efficacité sur stades jeunes, stade limite de la culture à respecter et intérêt d'une élimination précoce de la concurrence.

Sont à prendre en compte :

- La variété de la céréale et son stade.
  - * Certaines variétés sont sensibles au *chlortoluron* et au *métoxuron.*
  - * L'emploi du *chlortoluron* n'est plus possible après la mi-tallage, les autres urées substituées étant utilisables jusqu'à fin tallage.
- Les graminées adventices présentes et leur stade :
  - * Vulpin et paturin : La bonne efficacité et la possibilité de traitement sur sol gelé font le plus souvent préférer l'*isoproturon.*
  - * Ray-grass : Les meilleurs résultats sont généralement obtenus avec le *chlortoluron* ; mais *isoproturon* et *métoxuron* ont également une efficacité sur stades jeunes.
  - * Folle-avoine : L'emploi d'une urée substituée (*chlortoluron, isoproturon, métoxuron*) est insuffisant même en prenant le risque de surdoser. Il est préférable d'utiliser un produit anti folle-avoine soit à action racinaire et foliaire (Méganet) soit à action uniquement foliaire, en présence d'un maximum de levées (Illoxan CE, Suffix 425, Grasp ...).

P.1/6

Imprimerie de la Station BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ · Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

* Cas particuliers : Dans certaines parcelles, notamment de semis précoces non désherbés en pré-levée, on se trouve en présence d'adventices assez développées. Dans ces situations, une intervention devra être effectuée rapidement, en particulier contre les graminées qui risquent de devenir plus difficiles à détruire.
Selon les espèces de graminées présentes, leur développement et le stade de la culture, on pourra raisonner selon le schéma suivant :

. Vulpin seul ou avec Ray-grass à moins de 3 feuilles ⟶ *isoproturon* dès que possible

. Ray-grass atteignant 3 feuilles - début tallage avec ou sans Vulpin
- ⟶ céréale ne dépassant pas le stade mi-tallage ⟶ *chlortoluron* dès que possible
- ⟶ céréale dépassant le stade mi-tallage ⟶ préférer un mélange : *isoproturon* 1000 g. + *diclofop-méthyl* dose réduite (1,5 l. Illoxan CE) intervention moins urgente.

➤ **Antidicotylédones :** Les meilleures conditions d'efficacité pour les produits à action foliaire, qui exigent températures douces et lumière, se rencontrent en général plus tard. Il peut cependant être intéressant d'intervenir tôt contre des dicotylédones déjà présentes et qui pourraient être trop développées lors d'une intervention ultérieure.

Les antidicotylédones suivants sont peu exigeants en températures :

. *bifenox* (Bifox) présentant un spectre d'efficacité assez large mais inefficace sur matricaire.

. *colorants nitrés* (nombreuses spécialités avec *DNOC*, *dinosèbe*, *dinoterbe*) contre stades jeunes de gaillet, stellaire, véroniques, lamier.

. *metsulfuron méthyl + thiameturon* (Harmony M), outre le spectre d'efficacité propre au *metsulfuron* (Allié), cette association est également performante sur gaillet et véronique à feuille de lierre.
Les gelées après traitement peuvent cependant entraîner un léger effet dépressif sur la céréale.

➤ **Intervention mixte antigraminées-anticotylédones :** Le choix s'orientera vers des produits à action peu dépendante des températures. La dose d'urée substituée pourra être modulée suivant les graminées adventices à détruire et leur stade. Les produits utilisables figurent dans le dépliant ITCF-INRA-SPV.

On veillera dans tous les cas à :

. ne pas traiter si une chute brutale de température est à craindre,

. respecter un délai de 8 à 15 jours entre un apport d'azote liquide ou un roulage et l'application herbicide,

. intervenir sur une culture en bon état, notamment racinaire,

. traiter sur végétation sèche,

. respecter le stade limite d'emploi pour la culture.

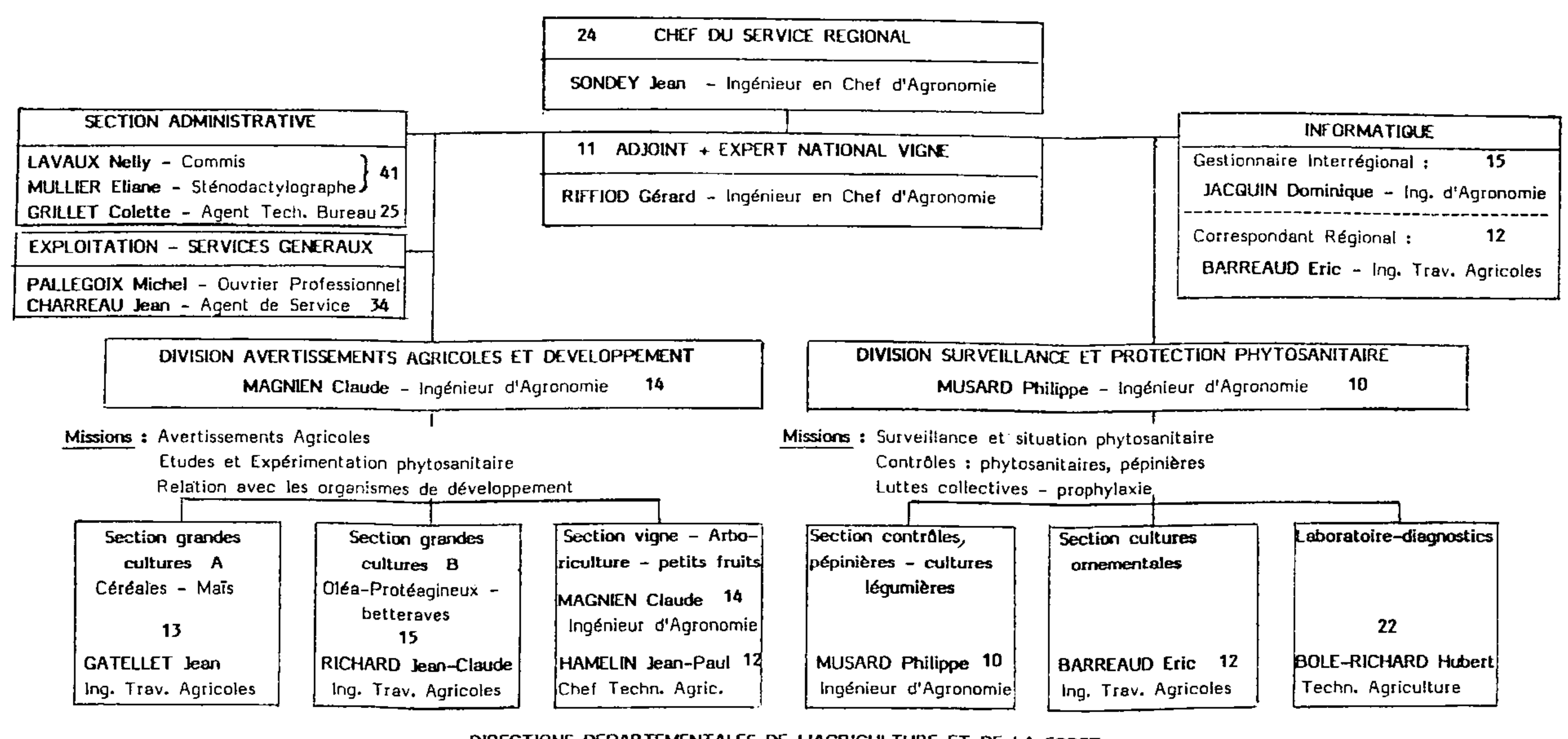
.../..

Organigramme Janvier 1987

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE BOURGOGNE

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél : 80.22.19.38



DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

(Missions de la Protection des végétaux)

D.D.A.F. COTE-D'OR	D.D.A.F. NIEVRE	D.D.A.F. SAONE-ET-LOIRE	D.D.A.F. YONNE
MATHON Marie-Pierre Ing. Trav. Agricoles Cité Dampierre - 6, r. Chancelier de l'Hospital - 21035 - DIJON Cédex Tél. 80.68.30.00 --- **BONNICEL Jean-Marie** Techn. Supérieur d'Agriculture 30, Rue Thiers - 21130 - AUXONNE Tél. 80.37.31.65	**QUINCY Gérard** Techn. d'Agriculture 9, rue Gambetta - 58020 - NEVERS Tél. 86.57.59.66 Permanence : Mardi-Vendredi 8 à 12 h	**QUICLET Roland** Ing. Trav. Agricoles Cité administrative - Bld. H. Dunant 71025 - MACON Cédex Tél. 85.39.55.55 (Poste 56.01) 85.39.56.01 (direct) Permanence : Mardi-Vendredi 8 à 12 h	**VIEUDRIN Jean-Paul** Ing. Trav. Agricoles **COLLOT Michel** Ing. d'Agronomie (1/3 temps) Rue Jehan Pinard BP 139 - 89011 - AUXERRE Cédex Tél. 86.51.61.33 Permanence :Lundi au Vendredi : 8 à 9 h

C O L Z A

— CUVETTES DE PIEGEAGE

Elles n'indiquent que les arrivées sur les parcelles ; elles ne sont pas efficaces pour piéger les insectes déjà en activité dans les cultures de colza.

ELLES DOIVENT DONC ETRE MISES EN PLACE DES MAINTENANT, en prévision des prochains vols de charançons de la tige pouvant se produire lors de journées ensoleillées.

O I G N O N S

— MOUCHE DE L'OIGNON

► En traitement de sol, utiliser l'un des insecticides suivants (dose en grammes de matière active par hectare) :

- *bromophos-éthyl* (Nexagan 40, Nexagan MG 5) 5 400 g.
- *chlorfenvinphos* (Birlane G 10 S, Birlane CE 40) 5 000 g.
- *chlorpyriphos éthyl* (Dursban 5 G) 3 000 g.
- *diazinon* (Umuter D, Basudine 10 G) 8 000 g.
- *dichlofenthion* (Tri V.C. 13 granulés) 6 000 g.
- *diéthion* (Rhodocide) 6 000 g.
- *fonophos* (Dyfonate 5 G) 2 000 g.
- *carbofuran* (Curater, Delex-en localisation) 750 g.

► Le traitement des semences est également possible avec *diéthion* (Hylemox poudre) à la dose de 60 g. de matière active par kilogramme.

— POURRITURE BLANCHE

Dans les zones où cette maladie est fréquente, effectuer avant plantation ou semis, un enrobage des semences avec *iprodione* (Rovral) ou *vinchlozoline* (Ronilan) : 15 g. de matière active pour 10 kilogrammes de bulbilles ou 1 kilogramme de graines.

**

** **